



RÉGIE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX  
CHAUDIÈRE-  
APPALACHES

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Novembre 2002

Numéro 16

# *Pour* SECOURISTES *seulement...*

Bulletin d'information pour secouristes en milieu de travail



*Produit par les  
infirmières des  
services de  
Santé du travail  
de la région  
Chaudière-  
Appalaches*

DANS CE NUMÉRO

*La fiche  
signalétique*



# Y a-t-il des PRODUITS CONTRÔLÉS à votre lieu de travail ?



A. Gaz comprimés



B. Matières inflammables et combustibles



C. Matières comburantes

D. Matières toxiques et infectieuses



• Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves



• Matières ayant d'autres effets toxiques



• Matières infectieuses



E. Matières corrosives



F. Matières dangereusement réactives

Un produit **CONTRÔLÉ** est tout produit s'inscrivant dans **UNE** ou **PLUSIEURS** des **SIX** catégories suivantes :

- A. Gaz comprimés
- B. Matières inflammables et combustibles
- C. Matières comburantes
- D. Matières toxiques et infectieuses
- E. Matières corrosives
- F. Matières dangereusement réactives

## CONNAISSEZ-VOUS :

- les dangers pour la santé et la sécurité que ces produits peuvent représenter pour les travailleurs ?
- la façon d'intervenir rapidement et efficacement en présence d'une victime ?

## Le Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

permet au secouriste d'obtenir de l'information sur :

- les matières dangereuses ;
- les premiers secours.

## COMMENT PUIS-JE OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DANGERS DES PRODUITS CONTRÔLÉS



Selon la législation du **SIMDUT**, ces informations **doivent être** fournies par les fournisseurs et les employeurs de 3 façons.

La **FORMATION** donnée par l'employeur sur les produits contrôlés utilisés au travail : dangers, manipulation et entreposage sécuritaire.

### L'ÉTIQUETTE :

- Résume l'information sur le produit, ses dangers, les moyens de prévention et les premiers secours.
- Doit être placée sur les récipients originaux et ceux utilisés pour le transvasage.

### LA FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRODUITS

Décrit les dangers associés aux matières utilisées dans le cadre du travail.

Fournit des conseils pour agir :

- efficacement
- sécuritairement en cas d'urgence.

**LA FICHE  
SIGNALÉTIQUE  
DOIT TOUJOURS  
ÊTRE ACCESSIBLE  
RAPIDEMENT  
AU SECOURISTE  
EN SITUATION  
D'URGENCE.**

# Comment lire et interpréter la FICHE SIGNALÉTIQUE

La fiche donne  
9 catégories de  
renseignements  
détaillés.



*Dans votre entreprise,  
celle que vous utilisez  
est-elle conforme?*

*Observons...*

SECTION 1 — IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT				
NOM DU PRODUIT		NOM DU FABRICANT		
NOM DU PRODUIT		NOM DU FABRICANT		
NOM DU FABRICANT		NOM DU FABRICANT		
NOM DU FABRICANT		NOM DU FABRICANT		
FORME	FORME	FORME	FORME	FORME
CONTENEUR	CONTENEUR	CONTENEUR	CONTENEUR	CONTENEUR
SECTION 2 — INGRÉDIENTS DANGEREUX				
NOM DES SUBSTANCES	CONCENTRATION (%)	CLASSIFICATION	$H_{500}$ (P201+P202)	$H_{500}$ (P201+P202)
SECTION 3 — CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES				
POINT DE FUSION	POINT DE FUSION	POINT DE FUSION	POINT DE FUSION	POINT DE FUSION
TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ
TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ
TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ
TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ	TEMPÉRATURE DE VISCOSITÉ
SECTION 4 — RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION				
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
RISQUES D'INCENDIE		RISQUES D'EXPLOSION		
SECTION 5 — DONNÉES SUR LA REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				
REACTIVITE				

## SECTION 1 – IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT



Exemple (d'un produit utilisé dans  
le milieu de travail)

NOM : Toluène

AUTRE NOM : Toluol, méthyl benzène

UTILISATION : solvant de produits  
organiques, fabrication d'explosifs.

## SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX



Identification de la plupart des  
ingrédients dangereux réglementés  
et contenus dans le produit.



## SECTION 6 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Information sur les dangers que le produit présente pour la santé :

- comment il pénètre dans l'organisme;



- les effets sur la santé à court et à long terme.

**L'information contenue dans cette section détermine les mesures préventives et les premiers soins appropriés.**



Lunettes anti-laboussures monobloc



Protection des mains

## SECTION 7 – MESURES PRÉVENTIVES

Informe le travailleur **ET LE SECOURISTE** :

- sur l'équipement de protection à utiliser pour protéger sa santé et sa sécurité;
- des procédures d'urgence lors de fuites ou de déversements accidentels.



### **ALERTE**

*Le secouriste doit d'abord assurer sa propre sécurité lorsqu'il intervient auprès d'un blessé.*

## SECTION 8 – PREMIERS SOINS

Mesures immédiates à prendre en cas de surexposition au produit, selon la gravité de l'intoxication et la voie d'entrée (la peau, les yeux, le nez, la bouche). Comme par exemple :

**Contact avec les yeux :** rincer à l'aide de la douche oculaire jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau :** retirer les vêtements contaminés et rincer la peau à l'aide de la douche déluge.

**Produit respiré :** conduire la victime dans un endroit aéré ; pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler le 911.

**Produit avalé :** appeler le Centre Antipoison : 1-800-463-5060. Appeler le 911.



**LORSQUE DES  
SOINS MÉDICAUX  
S'IMPOSENT,  
TOUJOURS REMETTRE  
UNE COPIE DE  
LA FICHE  
SIGNALÉTIQUE AUX  
AMBULANCIERS.**



## SECTION 9 – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

La législation SIMDUT exige que la fiche signalétique soit mise à jour **au moins à tous les trois ans ou dès que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.**

**CLSC Beauce-Sartigan**  
Saint-Georges  
(418) 228-6272  
Fax: (418) 228-8963

Sainte-Marie  
(418) 387-4298  
Fax: (418) 386-3389

**CLSC Frontenac**  
(418) 338-4545  
Fax: (418) 338-6565

**Complexe de santé et  
CLSC Paul-Gilbert**  
(418) 380-2070  
Fax: (418) 839-9161

**Les CLSC et CHSLD de  
la MRC de Montmagny**  
Montmagny  
(418) 248-2572  
Fax: (418) 248-5079

ISSN 1205-5883

Dépôt légal - 2<sup>e</sup> trimestre 1996  
Bibliothèque Nationale du  
Canada  
Bibliothèque Nationale du  
Québec  
Idée originale du CLSC  
La Guadeloupe

# INFO *flash*

## SOYEZ VIGILANTS !

- N'ignorez pas les règles de sécurité pour gagner du temps quand vous intervenez.
- Utilisez les moyens de protection recommandés.
- Apprenez à l'avance à utiliser les douches d'urgence, le matériel des troussees et les signaux d'urgence.
- Maintenez à jour vos compétences en R.C.R.
- Ayez toujours, près de vous, le numéro du Centre Antipoison du Québec :

**1-800-463-5060**

## SOYEZ BIEN INFORMÉS !

Pour de l'information sur les produits utilisés en milieu de travail, il est possible de consulter le service du répertoire toxicologique de la CSST :

Téléphone 1-888-330-6374 ou (514) 906-3080  
Internet : [www.reptox.csst.qc.ca](http://www.reptox.csst.qc.ca)

### Références:

- Secourisme en milieu de travail, CSST, 2002
- Répertoire toxicologique de la CSST.
- Jean-Guy Nadeau - Formation SIMDUT, CLSC Frontenac, 2002
- SIMDUT - session de formation, Association Sectorielle Services Automobiles (1997)
- SIMDUT - guide du participant, Association Sectorielle Transport et Entreposage (1988)
- Conformité avec les exigences québécoises du SIMDUT, grille d'analyse - CSST, 1995
- Ce que vous devez savoir au sujet du SIMDUT, ministère du travail du Québec, 1989